Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 022-212201867-20251211-DEL143_2025-DE

VILLE DE
PLÉNEUF
VAL-ANDRÉ
CÔTES D'ARMOR

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
N° DEL143_2025

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre à dix-neuf heures le Conseil Municipal, dûment convoqué le cinq décembre deux mille vingt-cinq s'est réuni en l'Hôtel de Ville de PLÉNEUF-VAL-ANDRÉ sous la présidence de M. Pierre-Alexis BLEVIN, Maire.

Présents :
M. BLEVIN (Le Maire), M. HAMON, Mme PORTAL, M. LEMASSON, M. LE MERRER, Mme TURMEL, M. TORCHE, M. HERBET, M. LE DEUC, M. SCHMID, M. OLLEVIER, M. ROBERT, M. DURAND, Mme TASSEL, Mme BOUCHER, M. THOMAS, M. COUDRAY, Mme THOMAS.

Absents
Mme PROST (donne pouvoir à Mme BOUCHER), Mme LECLERC (donne pouvoir à M. SCHMID), Mme OLIVIER (donne pouvoir à P. LEMASSON), Mme LE MEN (donne pouvoir à M. TORCHE), Mme DURAND (donne pouvoir à M. LE MERRER), M. DEMOY (donne pouvoir à M. HAMON), Mme DE CHOULY (donne pouvoir à M. COUDRAY)
M. LE MAITRE, M. CARFANTAN

Secrétaire de séance : M. HAMON

21- BUDGET ANNEXE - PORT DE DAHOUËT – TARIFS 2026 - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

7.10
Monsieur HAMON, rapporteur :

Vu l'arrêté n° 592-2020/11 portant règlement d'occupation temporaire du domaine public ou privé communal sur le territoire de Pléneuf Val André en date du 17 novembre 2020,

Vu la demande des services du Conseil Départemental d'encaisser les redevances d'occupation du domaine public située dans la zone de concession de plaisance du Port Départemental de Dahouët,

Considérant qu'il est nécessaire de disposer d'un tarif propre au budget annexe,

Il est proposé au Conseil municipal de voter les tarifs d'occupation du domaine public suivants :

Terrasses des commerces dans la zone de concessions de plaisance du Port Départemental de Dahouët	Tarifs 2026
Autorisation de voirie sans emprise – Le m²/an	31,97 €
Ancienne aire de carénage	**Tarifs 2026**
Autorisation d'occupation de l'ancienne aire de carénage (devant le restaurant l'échouage) Le m² par mois	12,37 €

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 022-212201867-20251211-DEL143_2025-DE

VILLE DE
PLÉNEUF
VAL-ANDRÉ
CÔTES D'ARMOR

Terrasses des commerces – Commerces ambulants	Tarifs 2026
Autorisation de voirie sans emprise – Le m²/an	31,97 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

- **Fixer les tarifs des autorisations d'occupation du domaine public, pour l'année 2026, tels que présentés ci-dessus.**

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et
les Membres présents ont signé au registre.
Pour extrait conforme :

Le Secrétaire de Séance,
André HAMON

Le Maire,
Pierre-Alexis BLEVIN

MAIRIE DE PLÉNEUF-VAL-ANDRÉ (Côtes d'Armor)

Extrait certifié conforme au Registre,
Envoi en Préfecture le
Publication le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'État et de sa publication.